



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## programmes

Question écrite n° 14342

### Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité d'une révision à la hausse du volume horaire hebdomadaire accordé aux professeurs d'histoire-géographie en filière scientifique. S'il se félicite du rétablissement de cette discipline en tant que matière obligatoire en terminale, il lui paraît impératif, pour assurer aux professeurs des conditions d'enseignement correctes, au bénéfice des élèves eux-mêmes, de revaloriser le temps d'enseignement consacré à cette matière en filière scientifique en l'augmentant de deux heures à deux heures et demi par semaine. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour diminuer les contraintes pesant actuellement sur les professeurs d'histoire-géographie enseignant dans cette filière.

### Texte de la réponse

La place de l'histoire-géographie en série scientifique est un sujet qui mérite une attention particulière. Le caractère formateur de ces disciplines pour la compréhension du monde contemporain et la préparation des élèves à l'exercice de leurs droits de futurs citoyens, en font une des composantes majeures de la culture générale dans toutes les séries. Conformément aux engagements du Président de la République, le ministre de l'éducation nationale a décidé de réintroduire l'histoire-géographie dans les enseignements obligatoires en classe terminale de la série scientifique S. Pour préserver l'équilibre des enseignements dans cette série, l'horaire d'histoire-géographie en classe de première est modifié concomitamment à celui de la classe terminale. La nouvelle configuration horaire de l'histoire-géographie en série S est la suivante : 2,5 heures hebdomadaires en classe de première et 2 heures en classe terminale. Elle répond à la volonté de conforter une culture générale historique et géographique sans alourdir à l'excès l'horaire global des élèves. L'application de ces mesures concernera la classe de première S à compter de la rentrée 2013 et la classe terminale S à compter de la rentrée 2014, conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2012 paru au Journal officiel de la République française du 3 janvier 2013. Les programmes de la série S ont été aménagés pour tenir compte des modifications d'horaires. Ces programmes ont été soumis au Conseil supérieur de l'éducation du 13 décembre 2012. Ils paraîtront au bulletin officiel de l'éducation nationale au début de l'année 2013. Les élèves passeront une épreuve obligatoire d'histoire-géographie en fin de terminale à la session 2015 du baccalauréat.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean Lassalle](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (4<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 14342

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 décembre 2012](#), page 7671

**Réponse publiée au JO le :** [19 février 2013](#), page 1894